

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 25 JUN 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 19 juin 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 25 juin 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Bernard NICOLAS, Béatrice PARISOT, Patricia PARISSÉ, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLI

Excusés ayant donné pouvoir : Béatrice QUILLOUX à Maryse NADALIN, Romain GAULT à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT

2026.76 – Projet de lotissement Bois de Canot

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Montbarfois en date du 17 décembre 2025 modifiant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montbard afin de mettre à jour l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Au-dessus du Cra » pour permettre le développement résidentiel et la création d'un lotissement sur ce site ;

Considérant le projet de lotissement proposé par le cabinet Verdi pour la création de 47 logements (représentant 28 960 m²) dont 29 lots de maison individuelle et de 18 logements collectifs privés type « Carré de l'habitat » sur la parcelle ZN 4 appartenant à la Ville de Montbard ;

Considérant que ce projet, d'une surface totale de 54 739 m² (avec une partie des voiries adjacentes), prévoit également l'aménagement d'un grand espace vert central fédérateur pour l'ensemble du quartier des Bordes et des Perrières de 17 000 m². Il sera composé d'un modelé de terrain paysager avec franchissements ludiques et jouera un rôle technique de récupération des eaux pluviales. Des cheminements piétons, des espaces de jeux et de pique-nique et de repos seront installés ainsi qu'un verger permettant la création d'un espace convivial et productif accessible à tous les habitants ;

Considérant que ce projet nécessitera la création d'une nouvelle voirie pour desservir les lots conformément au plan d'avant-projet joint en annexe ;

Considérant que cette nouvelle voirie ainsi que l'espace vert central seront à terme intégrés dans le domaine public communal ;

Considérant la nécessité réglementaire de déposer un permis d'aménager et un dossier « loi sur l'eau » pour l'aménagement de ce lotissement ;

Considérant le plan d'avant-projet en annexe ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, avec 24 voix POUR et 3 voix CONTRE (Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLI)

- **valide** l'avant-projet de lotissement tel que présenté sur le plan annexé à la présente délibération ;
- **autorise** le maire à déposer le permis d'aménager et les autres autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.